

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 40047
Numéro SIREN : 319 722 237
Nom ou dénomination : SARL ULYSSE HERVE ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 11818



**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
Société à Responsabilité Limitée ULYSSE HERVE ET
FILS en Société par Actions Simplifiée**

SARL FERRE AUDIT ET CONSEILS: Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 178 000 €

Centre d'affaires Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou

49480 Verrières-en-Anjou

Téléphone : 02 41 86 92 30

E-Mail : contact@cabinet-ferre.com

RCS Angers N° 879 742 831

Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

ULYSSE HERVE ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45 689 Euros
6 ZAC Sainte Catherine – Baugé
49150 BAUGE EN ANJOU

R.C.S ANGERS 319 722 237

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société, ULYSSE HERVE ET FILS, Société à responsabilité limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanimes des associés en date du 05 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La Société a été immatriculée le 16 septembre 1980 sous la forme d'une Société à Responsabilité limitée.
- La société a pour objet : *« l'exploitation de tout fonds de commerce et notamment le fonds de commerce de maçonnerie et taille de pierre. »*
- Les derniers comptes annuels arrêtés 31 août 2020 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 128 655 €, contre 1 239 850 € au 31 août 2019, soit une baisse de 8,97%. Au terme de l'exercice clos le 31 août 2020, il a constaté un bénéfice de 4 560 € contre un bénéfice de 23 684 € à

l'exercice précédent, soit une baisse de 80,75%. Enfin, les capitaux propres s'établissent au 31 août 2020 à 27 959 €.

Mission du commissaire à la transformation

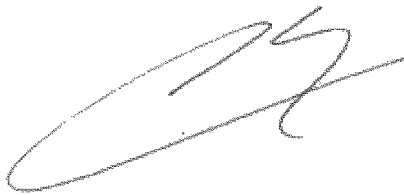
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Verrières-en-Anjou, le 11 octobre 2021.



SARL FERRE AUDIT ET CONSEILS

Représentée par Pascal FERRE

Commissaire à la Transformation

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique